

Destinataires :

**Administrateurs de l'Unapei,  
Responsables nationaux et membres d'honneur,  
Présidents des associations et organismes adhérents**

Paris, le lundi 9 mai 2022.

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Unapei**

**Samedi 11 juin 2022, de 8h30 à 13h30**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée générale ordinaire de l'Unapei qui se tiendra **le samedi 11 juin 2022, de 8h30 à 13h30, à l'Aréna - Route de la Foire 34470 PEROLS.**

Vous recevrez prochainement le programme détaillé de cette journée.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint :

- le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire virtuelle du 4 juin 2021 ;
- le document « rapport d'activité 2021-2022 & rapport d'orientation 2022-2023 » ;
- le rapport financier 2021, le rapport de gestion du Trésorier général et le projet de budget 2023 ;
- le document « associations proposées à l'affiliation, information sur les fusions, retraits et dissolutions d'associations » ;
- le livret des candidatures au Conseil d'administration ;
- la liste des résolutions ;
- un document « questions des associations » qui vous permettra, le cas échéant, de faire part de vos observations sur les documents soumis à votre approbation, à retourner au secrétariat de l'Unapei par voie postale ou mail (à [i.albert@unapei.org](mailto:i.albert@unapei.org) au plus tard le **vendredi 3 juin 2022**).

Union nationale des associations  
de parents, de personnes handicapées  
et de leurs amis.

**Pour votre parfaite information**, la désignation des délégué-e(s) de votre association pour voter à l'AG doit impérativement être réalisée via le site de [déclaration Unapei](#).

A l'issue de cette déclaration, un mail récapitulatif sera envoyé à l'adresse renseignée par le déclarant.

Puis quelques jours avant l'AG, un courriel sera envoyé directement au(x) délégué-e(s) désigné-e(s) pour leur expliquer la procédure de vote et leur transmettre les identifiants nécessaires.

**Nous vous rappelons qu'en vertu du Règlement Intérieur de l'Unapei, pour avoir droit de vote, les associations doivent, un mois au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale, avoir acquitté la cotisation et la contribution de l'exercice antérieur ainsi que la moitié au moins de celles de l'exercice en cours.**

L'envoi des documents statutaires imprimés sera effectué dans les prochains jours.

Dans l'attente d'avoir l'immense plaisir de nous retrouver,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à l'assurance renouvelée de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



LUC GATEAU

Union nationale des associations  
de parents, de personnes handicapées  
et de leurs amis.